



Distr.: GÉNÉRALE

GC.11/10  
9 septembre 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Onzième session

Vienne, 28 novembre-2 décembre 2005

Point 10 d) de l'ordre du jour provisoire

### PRÉVISIONS ADDITIONNELLES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 CONCERNANT LE RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ

#### Note du Secrétariat

Le présent document récapitule les faits nouveaux intervenus au cours de l'exercice 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité nécessaire pour que le Centre international de Vienne satisfasse effectivement aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges. Il présente également les prévisions additionnelles relatives au financement de la part revenant à l'ONU/DI du renforcement des mesures de sécurité, telles que recommandées par le Conseil, ainsi qu'un projet de décision à examiner par la Conférence sur la base des recommandations du Conseil.

#### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1 - 2	2
<b>Chapitre</b>		
I. BESOINS DE FINANCEMENT . . . . .	3-9	3
II. PRÉVISIONS ADDITIONNELLES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 . . . . .	10-14	3
III. OUVERTURE DE CRÉDITS ET BARÈME DES QUOTES-PARTS . . . . .	15	4
IV. MESURES QUE DOIT PRENDRE LA CONFÉRENCE . . . . .	16	4
<b>Annexe</b>		
BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES FONDS NÉCESSAIRES AU RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ . . . . .		5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



### Introduction

1. La situation en matière de sécurité dans le monde et la menace d'attaques terroristes contre les opérations et les locaux des Nations Unies ont suscité un débat dans tous les organismes du système sur le recensement des moyens nécessaires pour satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges. Les organisations internationales sises au Centre

international de Vienne ont longuement débattu des mesures à prendre et porté les questions qui y ont trait à l'attention de leurs organes directeurs. Comme le montre le tableau ci-après, le Comité des programmes et des budgets et le Conseil du développement industriel de l'ONUDI ont, au cours de l'exercice 2004-2005, examiné un certain nombre de documents de base et adopté des recommandations qui seront soumises à la Conférence générale.

### Examen des mesures de renforcement de la sécurité par les organes directeurs de l'ONUDI en 2004-2005 (jusqu'en juin 2005)

Référence	Objet	Recommandation à la onzième session de la Conférence générale
IDB.29/7-PBC.20/7	Aperçu des mesures à prendre concernant les normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges et incidences financières pour l'ONUDI	
IDB.29/19	Options de financement du renforcement des mesures de sécurité	
Décision IDB.29/Dec.4		Examiner et approuver le financement par l'ONUDI de la phase initiale du renforcement des mesures de sécurité, grâce à l'ouverture de crédits additionnels au budget de l'exercice biennal 2004-2005
IDB.30/11-PBC.21/11	Informations actualisées sur les mesures prises dans le cadre de la première phase du renforcement des mesures de sécurité et propositions relatives à la deuxième phase	
IDB.30/12-PBC.21/12	Incidences financières pour la phase initiale et la deuxième phase, crédits additionnels et informations sur le compte spécial	
IDB.30/12/Add.1-PBC.21/12/Add.1	Additif et mise à jour des informations concernant l'approche unifiée retenue pour le financement du remplacement des fenêtres	
IDB.30/12/Add.2	Informations actualisées et précises sur les options possibles de financement de la deuxième phase	
	Description du cadre réglementaire relatif aux prévisions additionnelles (par. 15 et 16)	
PBC.21/CRP.4 Décision IDB.30/Dec.5	Mise en œuvre de la première phase	Adopter, pour les première et deuxième phases et le remplacement des fenêtres, les prévisions additionnelles pour 2004-2005 telles qu'elles sont présentées dans le document IDB.30/12 et qui se montent à 2 585 160 euros. Le solde (215 670 euros) requis pour le remplacement des fenêtres sera financé par les économies réalisées au cours de l'exercice biennal 2004-2005

2. Le présent document récapitule les considérations financières et présente les prévisions additionnelles selon les conditions spécifiées dans le règlement financier (IDB.30/12/Add.2, par. 15 et 16). Il contient également un projet de décision que doit examiner la Conférence générale sur la base des recommandations du Conseil.

## I. BESOINS DE FINANCEMENT

### Phase I

3. L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 58/295 concernant le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies, a approuvé les mesures initiales prises pour renforcer la sécurité au Centre international de Vienne. Selon les estimations, le coût total de la phase initiale est de l'ordre de 8,4 millions de dollars (soit 7,6 millions d'euros), la part de l'ONUDI s'élevant à 1,38 million de dollars (soit 1,22 million d'euros).

4. Les prévisions de dépenses étant calculées sur la base de l'euro, la part de l'ONUDI, à un taux de change correspondant à 0,901 euro pour 1 dollar des États-Unis qui était le taux de change officiel de l'Organisation des Nations Unies au moment où ces chiffres ont été présentés à l'Assemblée générale, représenterait 1,22 million d'euros sur un montant total de 7,6 millions d'euros.

### Phase II

5. Par la suite, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la phase II du renforcement des mesures de sécurité (résolution A/RES/59/276 adoptée le 23 décembre 2004) et l'ouverture d'un montant additionnel de 7,6 millions de dollars. Les prévisions de dépenses sont, elles aussi, calculées sur la base de l'euro, avec un taux de change correspondant à 0,901 euro pour 1 dollar des États-Unis. Le niveau des dépenses approuvées pour la phase II s'élève donc à 6,9 millions d'euros, la part de l'ONUDI représentant 1,11 million d'euros.

6. Un projet additionnel, qui ne figure pas dans les résolutions de l'Assemblée générale mais fait néanmoins partie des améliorations relatives aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, a été lancé. Comme il est exposé dans le rapport d'activité (IDB.30/11, par. 8), ce projet concerne le remplacement des fenêtres au Centre international de Vienne.

7. Au total, les besoins de financement pour le remplacement des fenêtres s'élèvent à 4 millions d'euros. Sur ce montant, au total 1,2 million d'euros

sont financés au titre du programme relatif à la gestion des bâtiments étant donné que cette partie des travaux correspond à des coûts de maintenance. Le solde de 2,8 millions d'euros représente une dépense de sécurité comme l'ont approuvé toutes les organisations internationales sises à Vienne. La part de ces frais revenant à l'ONUDI correspond à 459 060 euros. Conformément à la décision IDB.30/Dec.5 du Conseil, sur ce montant, 243 390 euros seront couverts par les prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 et le solde (215 670 euros) par les économies réalisées au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

8. Le coût total de la phase II, y compris le remplacement des fenêtres, s'élève pour l'ONUDI à 1,36 million d'euros, qui seront couverts par les prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005.

### Compte spécial

9. Des informations générales concernant un compte spécial destiné à recueillir les montants reçus pour couvrir les prévisions additionnelles sont données dans le document IDB.30/12, paragraphes 18 et 19. Dans sa décision IDB.30/Dec.5, le Conseil a pris note de la création du compte spécial.

## II. PRÉVISIONS ADDITIONNELLES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

10. Conformément à l'article 3.9 du Règlement financier de l'ONUDI, les prévisions additionnelles recommandées par le Conseil sont présentées aux paragraphes 11 à 13 ci-après sous la même forme que les budgets approuvés.

### Grand programme H: Coûts indirects

#### Programme H.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

#### Description générale

11. Les deux phases du programme de renforcement des mesures de sécurité représentent des besoins additionnels de financement pour l'ONUDI au titre du Programme H.1 – Contribution aux services partagés et autres coûts indirects. Étant donné que l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) est globalement responsable de la sécurité et de la sûreté au CIV ainsi que de l'ensemble de la conception et de la mise en œuvre des deux phases de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, les besoins de financement additionnels relèvent du poste de dépenses "Services de sécurité et de sûreté (ONUUV)". Les besoins de financement totaux pour les deux phases, qui seront couverts par les

prévisions additionnelles, s'élèvent à 2,6 millions d'euros.

#### Apports (ressources nécessaires en euros)

Prévisions additionnelles pour 2004-2005	Budget ordinaire
Services de sécurité et de sûreté (ONUSU)	
Phase I (approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies)	1 227 990
Phase II (approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies)	1 113 780
Remplacement des fenêtres	243 390
Total dépenses (montants bruts)	2 585 160
Total recettes	0
Total ressources (montants nets)	2 585 160

#### Besoins et objectifs

12. Les besoins et objectifs en matière de renforcement des mesures de sécurité ont été exposés en détail dans les documents IDB.29/7, IDB.29/19 et IDB.30/11. Pour résumer, on peut dire qu'ils consistent à mettre le Centre international de Vienne en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges.

#### Activités et produits

13. Les activités et produits relatifs au renforcement des mesures de sécurité sont exposés en détail dans les documents IDB.29/7, IDB.29/19 et IDB.30/11.

#### Indicateurs de performance

14. Étant donné que le programme est mis en œuvre par l'ONUSU, aucun indicateur n'a été défini par l'ONUDI.

### III. OUVERTURE DE CRÉDITS ET BARÈME DES QUOTES-PARTS

15. Les prévisions additionnelles seraient communiquées aux États Membres dans l'avis de mise en recouvrement pour 2006, en même temps que leurs obligations concernant les contributions annuelles au budget ordinaire et les avances versées au Fonds de roulement. Le montant des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres est indiqué dans l'annexe au présent document et est basé sur le barème des quotes-parts pour l'année 2004.

### IV. MESURES QUE DOIT PRENDRE LA CONFÉRENCE

16. La Conférence pourrait envisager d'adopter la décision ci-après:

“La Conférence générale:

a) Prend note des renseignements figurant dans le document GC.11/10 concernant les prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 aux fins de financer la part revenant à l'ONUDI du renforcement des mesures de sécurité au Centre international de Vienne;

b) Prend note également des recommandations du Conseil du développement industriel relatives au financement de la part revenant à l'ONUDI du renforcement des mesures de sécurité, telles qu'elles figurent dans les décisions IDB.29/Dec.4 et IDB.30/Dec.5;

c) Approuve les prévisions additionnelles pour 2004-2005 telles qu'elles sont présentées dans le document GC.11/10, qui sont à imputer sur les contributions mises en recouvrement;

d) Prend note également de la création par le Directeur général d'un compte spécial telle que décrite dans le document GC.11/10 aux fins de financer la part revenant à l'ONUDI du renforcement des mesures de sécurité”.

## Annexe

**BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES FONDS NÉCESSAIRES  
AU RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ**

État Membre	Barème des quotes-parts pour 2004 (pourcentage)	Montant de la contribution (en euros)
Afghanistan	0,00100	26
Afrique du Sud	0,58001	14 994
Albanie	0,00426	110
Algérie	0,09951	2 572
Allemagne	13,88754	359 015
Angola	0,00284	73
Arabie saoudite	0,78756	20 360
Argentine	1,37752	35 611
Arménie	0,00284	73
Autriche	1,34625	34 802
Azerbaïdjan	0,00569	147
Bahamas	0,01706	441
Bahreïn	0,02559	662
Bangladesh	0,01000	259
Barbade	0,01279	331
Bélarus	0,02701	698
Belgique	1,60498	41 491
Belize	0,00100	26
Bénin	0,00284	73
Bhoutan	0,00100	26
Bolivie	0,01137	294
Bosnie-Herzégovine	0,00569	147
Botswana	0,01422	368
Brésil	3,39761	87 833
Bulgarie	0,01848	478
Burkina Faso	0,00284	73
Burundi	0,00100	26
Cambodge	0,00284	73
Cameroun	0,01279	331
Cap-Vert	0,00100	26
Chili	0,30138	7 791
Chine	2,17788	56 301
Chypre	0,05402	1 397
Colombie	0,28574	7 387
Comores	0,00100	26
Congo	0,00100	26
Costa Rica	0,02843	735
Côte d'Ivoire	0,01279	331
Croatie	0,05544	1 433
Cuba	0,04265	1 103
Danemark	1,06477	27 526
Djibouti	0,00100	26
Dominique	0,00100	26
Égypte	0,11515	2 977
El Salvador	0,02559	662
Émirats arabes unis	0,28716	7 424
Équateur	0,03554	919
Érythrée	0,00100	26
Espagne	3,58064	92 565
Éthiopie	0,00569	147
ex-République yougoslave de Macédoine	0,00853	221
Fédération de Russie	1,70591	44 100
Fidji	0,00569	147
Finlande	0,74207	19 184

<b>État Membre</b>	<b>Barème des quotes-parts pour 2004 (pourcentage)</b>	<b>Montant de la contribution (en euros)</b>
France	9,19202	237 628
Gabon	0,01990	514
Gambie	0,00100	26
Géorgie	0,00711	184
Ghana	0,00711	184
Grèce	0,76624	19 809
Grenade	0,00100	26
Guatemala	0,03838	992
Guinée	0,00426	110
Guinée équatoriale	0,00100	26
Guinée-Bissau	0,00100	26
Guyana	0,00100	26
Haïti	0,00284	73
Honduras	0,00711	184
Hongrie	0,17059	4 410
Inde	0,48476	12 532
Indonésie	0,28432	7 350
Iran (République islamique d')	0,38667	9 996
Iraq	0,19334	4 998
Irlande	0,41795	10 805
Israël	0,58996	15 251
Italie	7,20001	186 131
Jamahiriya arabe libyenne	0,09525	2 462
Jamaïque	0,00569	147
Japon	22,00000	568 735
Jordanie	0,01137	294
Kazakhstan	0,03980	1 029
Kenya	0,01137	294
Kirghizistan	0,00100	26
Koweït	0,20897	5 402
Lesotho	0,00100	26
Liban	0,01706	441
Libéria	0,00100	26
Lituanie	0,02417	625
Luxembourg	0,11373	2 940
Madagascar	0,00426	110
Malaisie	0,33407	8 636
Malawi	0,00284	73
Maldives	0,00100	26
Mali	0,00284	73
Malte	0,02132	551
Maroc	0,06255	1 617
Maurice	0,01564	404
Mauritanie	0,00100	26
Mexique	1,54385	39 911
Monaco	0,00569	147
Mongolie	0,00100	26
Mozambique	0,00100	26
Myanmar	0,01000	259
Namibie	0,00995	257
Népal	0,00569	147
Nicaragua	0,00100	26
Niger	0,00100	26
Nigéria	0,09667	2 499
Norvège	0,91835	23 741
Nouvelle-Zélande	0,34260	8 857
Oman	0,08672	2 242
Ouganda	0,00711	184
Ouzbékistan	0,01564	404

<b>État Membre</b>	<b>Barème des quotes-parts pour 2004 (pourcentage)</b>	<b>Montant de la contribution (en euros)</b>
Pakistan	0,08672	2 242
Panama	0,02559	662
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00853	221
Paraguay	0,02275	588
Pays-Bas	2,47073	63 872
Pérou	0,16775	4 337
Philippines	0,14216	3 675
Pologne	0,53736	13 892
Portugal	0,65678	16 979
Qatar	0,04833	1 249
République arabe syrienne	0,11373	2 940
République centrafricaine	0,00100	26
République de Corée	2,63137	68 025
République de Moldova	0,00284	73
République démocratique du Congo	0,00569	147
République démocratique populaire lao	0,00100	26
République dominicaine	0,03270	845
République populaire démocratique de Corée	0,01279	331
République tchèque	0,28858	7 460
République-Unie de Tanzanie	0,00569	147
Roumanie	0,08245	2 131
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	7,86994	203 450
Rwanda	0,00100	26
Sainte-Lucie	0,00284	73
Saint-Kitts-et-Nevis	0,00100	26
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,00100	26
Sao Tomé-et-Principe	0,00100	26
Sénégal	0,00711	184
Serbie-et-Monténégro	0,02843	735
Seychelles	0,00284	73
Sierra Leone	0,00100	26
Slovaquie	0,06113	1 580
Slovénie	0,11515	2 977
Somalie	0,00100	26
Soudan	0,00853	221
Sri Lanka	0,02275	588
Suède	1,45962	37 734
Suisse	1,81111	46 820
Suriname	0,00284	73
Swaziland	0,00284	73
Tadjikistan	0,00100	26
Tchad	0,00100	26
Thaïlande	0,41795	10 805
Timor-Leste	0,00100	26
Togo	0,00100	26
Tonga	0,00100	26
Trinité-et-Tobago	0,02275	588
Tunisie	0,04265	1 103
Turkménistan	0,00426	110
Turquie	0,62550	16 170
Ukraine	0,07534	1 948
Uruguay	0,11373	2 940
Vanuatu	0,00100	26
Venezuela (République bolivarienne du)	0,29569	7 644
Viet Nam	0,02275	588
Yémen	0,00853	221
Zambie	0,00284	73
Zimbabwe	0,01137	294
<b>Total (171 États Membres)</b>	<b>100,00000</b>	<b>2 585 160</b>

<b>Répartition ventilée par liste d'États</b>	<b>Barème (pourcentage)</b>	<b>Montant des contributions (en euros)</b>
Liste A	10,82849	279 934
Liste B	78,15186	2 020 351
Liste C	7,82719	202 345
Liste D	3,19246	82 530
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>2 585 160</b>